

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du mardi 25 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Philippe BOULANGER (arrivé à 20h30), Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Jean-Claude DESSE, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSBOIS, Yann MINOT, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE

Absente non excusée : Maria PEREIRA

Secrétaire de séance : Philippe RICHARD

ORDRE DU JOUR

I - TRAVAUX

- 1 – Point travaux en cours
- 2 – Point éclairage public

II - FINANCES

- 1 – Présentation indemnités des élus sur l'exercice 2021 (*délibération 2022-01-001*)
- 2 – Règlement financier du SDEY (*délibération 2022-01-002*)
- 3 – Règlement demande de subvention des associations (*délibération 2022-01-002*)

III - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- 1 – Labellisation France Services

IV- VIE DE LA COMMUNE

- 1 – Projet OAH
- 2 – Point fonctionnement cantine et garderie

V - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

- 1 – Point d'actualités

VI- QUESTIONS DES CONSEILLERS

- 1 – Organisation du repas des aînés

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La délibération du SDEY relative au règlement financier ne concerne pas la commune ; ce point est retiré de l'ordre du jour avec l'approbation de l'ensemble des élus présents.

I - TRAVAUX

1 – Point travaux en cours et en projet :

Monsieur CASTELLANI fait part de l'évolution des travaux en cours sur la commune :

- Rue du Moulin : les coffrets et mâts ont été posés et le terrassement effectué.
- Réfection de voirie : cette année, la réfection de voirie est projetée dans plusieurs rues. Des devis ont été sollicités. La commission des travaux devra se réunir prochainement.
- Ventilation : le maire ajoute qu'un projet de ventilation des bâtiments église et salle du lavoir sera proposé à la commission des travaux.
- Point espaces verts : Jean-Claude DESSE informe les élus d'un problème avec certains arbres (savonniers) plantés dans le lotissement des Papillons : trop près des clôtures, racines dans le réseau d'assainissement et pousses ressortant dans les jardins des riverains...). Afin de faire le point sur la situation, une rencontre sur site avec les élus aura lieu samedi 29 janvier à 10h pour évaluer les modifications à apporter dans les plantations (suppression d'arbres, autres plantations...).

Cette rencontre permettra également de matérialiser le lieu d'implantation du mât supplémentaire dans la rue des Papillons.

- Ancienne baignade : la maire propose éventuellement de supprimer la haie séparative entre la baignade et la route, rue des Prairies car elle cache le site et nécessite beaucoup d'entretien. Des solutions alternatives seront proposées par les élus : taille modérée, suppression partielle laissant des trouées. La commission espaces verts fera une proposition aux élus.

2 – Point éclairage public

M. PRULIERE rend compte des travaux avec le SDEY. Il dresse le bilan de l'éclairage public suite au passage en leds. Trois élus ont été formés sur la télégestion de l'ensemble de l'éclairage de la commune. Chaque point d'éclairage peut être géré à distance et l'intensité de l'éclairage peut être modifiée tout en

conservant une qualité d'éclairage. A ce titre, l'intensité a été baissée le 13 janvier. Cela représente un gain économique et écologique.

Monsieur BRIOLLAND précise que l'éclairage public du lieu-dit la Potrade et de la véloroute situés sur Champs/Yonne est inclus dans la facturation du réseau d'Augy soit 11 points d'éclairage. Il contactera le maire de Champs-sur-Yonne pour régler ce problème.

Par ailleurs, il précise que plusieurs anomalies d'éclairage persistent encore dans la commune (RD 606, foyer des jeunes...) et seront résolus par le SDEY qui en a été informé.

II - FINANCES

1 – Présentation indemnités des élus sur l'exercice 2021

Délibération 2022-01-001 : portant sur l'état des indemnités des élus au titre de l'année 2021

Le Maire informe l'assemblée que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre.

Chaque année, un état présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être diffusé. Il est présenté aux élus communaux avant l'examen du budget.

Les montants indiqués dans le tableau en annexe sont exprimés en euros bruts.

Indemnités brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal pour l'année 2021

Nom	Prénom	Indemnité de fonction	Remboursement de frais kilométriques	Avantages en nature	Fonction
BILLIAT	Catherine	1 120,20	0,00	0,00	Conseillère déléguée
BRIOLLAND	Nicolas	21 002,76	0,00	0,00	Maire
CASTELLANI	François	5 600,76	0,00	0,00	Adjoint
DESSE	Jean-Claude	1 120,20	0,00	0,00	Conseiller délégué
DIAKITÉ	Christel	1 120,20	0,00	0,00	Conseillère déléguée
GROSBOIS	Virginie	5 600,76	0,00	0,00	Adjointe
PEREIRA	Maria	7 000,92	0,00	0,00	Adjointe
PRULIÈRE	Matthieu	1 120,20	0,00	0,00	Conseiller délégué
VILLATTE	Patricia	3 531,57	0,00	0,00	Adjointe
TOTAL =		47 217,57			

Vote : après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- prend acte de cet état des indemnités des élus au titre de l'année 2021.
- autorise le Maire à diffuser cet état.

2 – Règlement demande de subvention des associations :

Délibération 2022-01-002 : portant sur le règlement relatif aux demandes de subvention :

Le maire expose le fait qu'il y a lieu d'encourager la vie associative au sein du village. Il rappelle les principes des règles antérieures, à savoir l'accompagnement administratif et l'aide à l'investissement.

Il propose d'ajouter un versement de 200,00 € à toute association du village qui tiendrait une manifestation ouverte à l'ensemble des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide pour cette année le règlement joint.

Règlement d'attribution des subventions aux associations d'Augy

- subvention possible de 150 € pour l'ensemble des frais de fonctionnement (assurance, frais administratifs...)
- subvention possible pour tout investissement justifié au regard de l'activité, à hauteur de 50% du montant hors taxe, dans la limite de l'enveloppe budgétaire communale et annuelle votée. Les factures acquittées devront être fournies pour en obtenir le versement.
- subvention de 200 € pour toute association qui organise une manifestation qui a pour objet d'animer le village, organisée et ouverte à l'ensemble des habitants dans la limite d'une subvention par an et par association

III - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1 – Labellisation France Services

La labellisation a été validée. Cette création garantit la pérennité d'un service public dans le sud Auxerrois et justifie si besoin la création d'une nouvelle mairie.

L'inauguration de maison France services est prévue le vendredi 4 février 2022 à 17h30, en présence du Préfet. Elle sera limitée en nombre de personnes invitées au regard du contexte sanitaire.

IV - VIE DE LA COMMUNE

1 – Projet OAH :

Dans le cadre de la réalisation du lotissement situé dans le prolongement des Papillons, le terrain a été enfin borné. Le projet est relancé.

Les travaux devraient commencer en 2023. Financièrement, cette opération avait déjà été actée par délibération en date du 22 juin 2021.

2 – Point fonctionnement cantine et garderie :

Le fonctionnement des inscriptions cantine et garderie a été perturbé par plusieurs facteurs :

- cas de COVID à l'école
- enseignants absents non remplacés
- grève

Actuellement, les trois secrétaires sont sollicitées tous les jours pour des problèmes liés à la cantine / garderie, notamment par des parents qui ne souhaitent pas payer des repas non pris par leurs enfants.

Virginie GROSBOIS déplore que parfois l'information telle que l'absence d'un enseignant lui soit transmise après l'information aux parents, voire le lendemain.

Matthieu PRULIERE s'étonne que la mairie ne soit pas informée de l'absence d'un enseignant dès que cette information est connue.

Le maire souhaite davantage de communication avec l'école en temps réel, afin de pouvoir éviter certaines facturations.

V - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

1 – Point d'actualité :

- Commission des transports ce jeudi ; Cathy BILLIAT s'y rendra.
- Projet de plan climat de la Communauté d'Agglomération : Matthieu PRULIERE souhaiterait être le représentant de la commune à cette instance. Les élus approuvent à l'unanimité.
- Vœux de la Communauté de l'Auxerrois : Nicolas BRIOLLAND informe les élus qu'il a exprimé son désaccord sur le maintien de la cérémonie des vœux prévue par le président, compte tenu du contexte sanitaire et le côté spectacle de cette manifestation. Le seul avantage de celle-ci était de faire connaître le territoire. Le maire n'a pas été associé à ce projet. Il déplore le manque d'échange et de communication avec la gouvernance.

VI- QUESTIONS DES CONSEILLERS

1 – Organisation du repas des aînés :

La date retenue pour cette manifestation est le 3 avril.

Patricia VILLATTE a contacté les deux traiteurs d'Augy.

2- Elections :

Le maire rappelle l'obligation pour les élus de tenir le bureau de vote. Un tableau à compléter leur sera fourni prochainement.

3- Cérémonies commémoratives :

Afin de préparer le 8 mai et le 14 juillet, madame BILLIAT souhaite organiser une commission animation : celle-ci aura lieu le 24 février à 18h.

A l'occasion du feu d'artifice, le maire souhaite reconduire le projet de l'an dernier à savoir : un repas citoyen.

Une commission des finances sera proposée prochainement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 3 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.